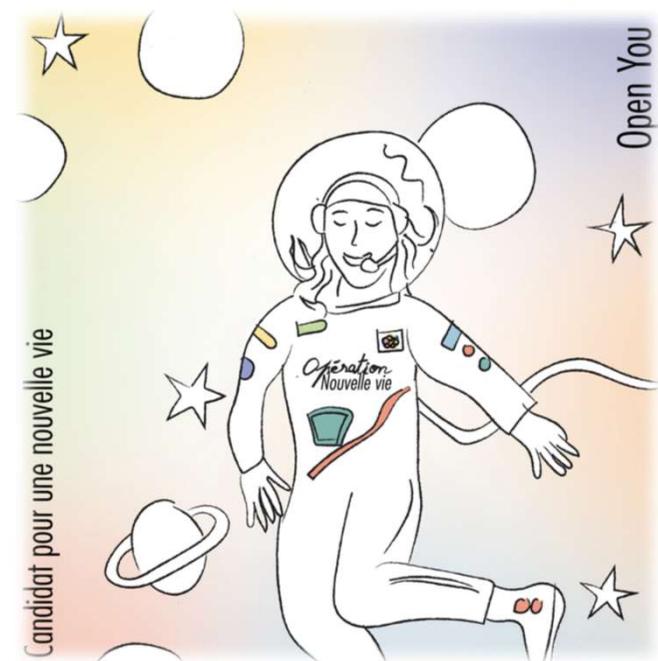




## Le bilan de compétences

- Le bilan de compétences permet de faire **un point sur votre carrière** afin de vous aider à **définir un projet professionnel cohérent ou valider un projet de formation.**
- Le bilan de compétences est souvent lié à un licenciement, un départ de l'entreprise, une envie d'évolution du poste ou d'une orientation vers un autre métier.
- Il répond à vos questions pour une bonne gestion de votre carrière et permet de retrouver un emploi épanouissant. Tout au long du bilan de compétences, nous vous aidons à **valoriser votre expérience et votre profil** pour certains postes, quelques soient votre âge, votre statut ou votre niveau d'études.
- Réalisé pendant ou en dehors du temps de travail, nous garantissons **la totale confidentialité de votre démarche.**



### Prérequis



- Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation

### Objectif



- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

### Niveau obtenu



- A l'issue du bilan, le bénéficiaire aura élaboré un projet professionnel en phase avec ses atouts et le marché de l'emploi, ou le cas échéant un projet de formation

### Durée et tarification



- 2 200 € TTC
- Durée de 18 heures, réparti sur plusieurs semaines, selon nos disponibilités réciproques

### Modalités et délais d'accès



- Dès que vous nous contactez, nous fixons ensemble un premier rdv permettant d'analyser votre demande et vos attentes. Ce premier rendez-vous est gratuit et sans engagement. A l'issue de ce rendez-vous, le bilan pourra se poursuivre dès réception de l'accord de prise en charge ou dès signature de la convention de la prestation, selon le mode de financement choisi
- En distanciel, en présentiel, mixte
- Sur demande

### Accessibilité



- Pour toute situation de handicap, merci de bien vouloir contacter notre référent handicap afin que nous étudions ensemble comment vous accompagner/former de façon optimale ou vous proposer une alternative : Carole Maruccia par mail [carole.maruccia@open-you.fr](mailto:carole.maruccia@open-you.fr) ou 06 02 71 58 21
- Pour en savoir plus sur nos engagements, vous pouvez télécharger notre charte de formation pour l'accueil des personnes en situation de handicap

### Moyens pédagogiques



- Apports théoriques
- Echanges avec le bénéficiaire
- Compte-rendu des séances
- Questionnaire
- Quizz
- Enquêtes métiers
- Inventaire de personnalité Process com
- Accès à la plateforme Parcoureo et à son encyclopédie métier intuitive

### Evaluation et suivi



- Evaluation formative en continu et soutien à la formalisation du projet professionnel, le cas échéant le projet de formation
- Suivi des présences et remise d'une synthèse finale au bénéficiaire détaillée et signée par lui-même et le formateur
- Entretien individuel de suivi à 6 mois, en face à face ou à distance

### Points forts de la formation



Ce bilan permet une exploration très précise de la personnalité du bénéficiaire grâce à l'inventaire de personnalité Process Com®

**5/5**  
Contenu du bilan

**5/5** (1 avis)  
Note  
générale

**5/5**  
Qualité de  
l'accompagnement

**5/5**  
Bénéfices du bilan

**MAJ 31/01/2025**

## OBJECTIFS

Il permet :

- d'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- de définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

## QUI EST CONCERNE ?

Toute personne active, notamment :

- les salariés du secteur privé
- les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi,
- les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés

## INITIATIVE SALARIE ?

- En dehors du temps de travail : Pas besoin d'informer l'employeur
- Pendant son temps de travail : Demande d'accord préalable de l'employeur obligatoire
  - Si CDI : 5 ans de travail et 12 mois dans l'entreprise
  - Si CDD : 2 ans de travail au cours des 5 dernières années et 4 mois au cours de la dernière année
- Financement CPF ou en fond propre

## INITIATIVE EMPLOYEUR ?

- Accord tripartite entre employeur salarié et OF
- Bilan financé par l'employeur dans le cadre du Plan de Formation
- Le salarié dispose d'un délai de 10 jours pour faire connaître son acceptation en restituant la convention qu'il aura signée. L'absence de réponse du salarié au terme de ce délai vaut refus. Ce refus ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

## DEROULEMENT

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du prestataire :

1- Une phase préliminaire a pour objet de :

- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

2- Une phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence
- soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives

3- Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

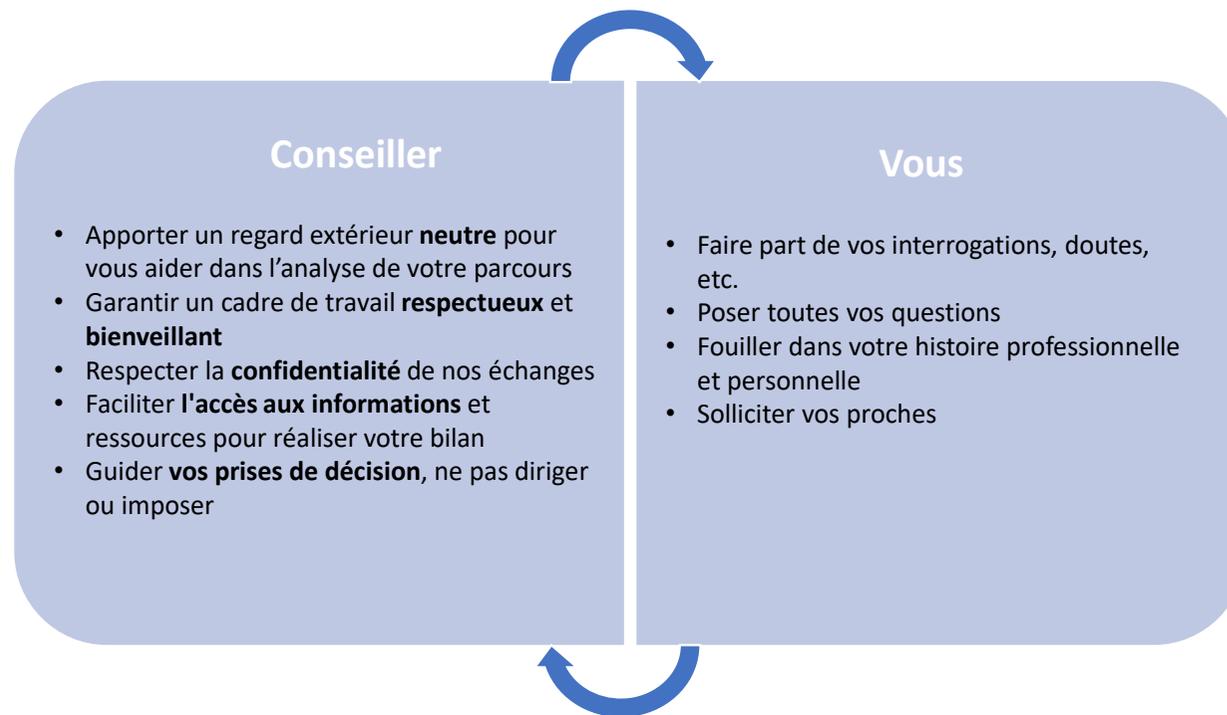
- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire

Le bilan de compétences est obligatoirement réalisé par un prestataire extérieur à l'entreprise, qui ne peut organiser elle-même en interne le bilan pour ses salariés.

Le candidat doit recourir à un organisme de formation agréé.

Durée maximum de 24 heures, réparti généralement sur plusieurs semaines.

Le rôle de chacun dans le cadre du bilan :



Open You s'engage à respecter les critères Déontologiques et Respect des règles, applicables aux bilans de compétences dans le respect du code de Déontologie qui les régit, par l'application de la loi Articles R. 6322-32 à 63 du Code du Travail.



**Carole MARUCCIA (Siège)**

2, route de Mittelwihr  
68340 Riquewihr

APE : 7021Z – N° SIRET : 842 293 219 00031



Centre de formation agréé  
N° de déclaration d'existence :

**44680295768**



Tél : 06 02 71 58 21

Mail : [carole.maruccia@open-you.fr](mailto:carole.maruccia@open-you.fr)

<https://open-you.fr/>

*Du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H*



**Votre formatrice**

Carole MARUCCIA

Diplômée de l'école supérieure de commerce de Dijon, et certifiée en Process communication® depuis 2017, **Carole MARUCCIA** est spécialisée dans la formation continue dans le domaine de la communication interpersonnelle. Elle accompagne également les personnes dans leur orientation professionnelle par le bilan de compétences.

8 ans d'expériences en formation

Son profil est disponible [ici](#)

